ACTE SEPARE DE NOMINATION DU PRESIDENT

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Mehdi KAMEL, né à TOURCOING (59200), le 24 décembre 1982, de nationalité française, demeurant à LOMME (59160), 160 rue Adolphe Defrenne,

Agissant en qualité d'associé unique de la société **ABK CONTROLE**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à ANNOEULLIN (59112), 2 bis rue Condorcet,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à ANNOEULLIN du 10/12/2025 et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 16, la nomination d'un Président par acte séparé,

A procédé à cette nomination.

L'associé soussigné nomme en conséquence Monsieur Mehdi KAMEL aux fonctions de Président de la société, pour une durée illimitée.

Monsieur Mehdi KAMEL accepte ces fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Sa rémunération, s'il y a lieu, sera fixée ultérieurement.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

Tous pouvoirs sont accordés à Monsieur Mehdi KAMEL pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

FAIT à ANNOEULLIN
le 10/12/2025
en un exemplaire original

	Signature
Monsieur Mehdi KAMEL	